



Promotion « au choix » : Passage à inspecteur ? 0,5% de lauréats/an !



La promotion, un droit ?

Dans le cadre de la carrière des fonctionnaires, il est indiqué que la promotion est un droit. Certes, mais c'est un droit qui n'est pas garanti de la même manière pour tout le monde !

SOLIDAIRES Douanes, syndicat particulièrement attaché aux intérêts matériels des personnels de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI), **suit attentivement les promotions prononcées au niveau national.**

Consécutivement à la publication des résultats de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur (L.A de B en A), nous nous sommes livrés au suivi des promotions depuis 2021, année d'entrée en vigueur des lignes directrices de gestion (LDG) en matière de promotions.



Des statistiques qui broient !

Avant 2021, les promotions étaient examinées dans le cadre de commissions administratives paritaires (C.A.P.). Là, les organisations syndicales pouvaient exercer leur rôle de contre-pouvoir en instance représentative du personnel (IRP).

Par exemple, veiller au respect de l'ancienneté, veiller à ce que des collègues ne soient pas lésés selon leur fonction, leur service ou direction d'appartenance.

Depuis 2021, l'opacité est la règle. Les classements pour les promotions sont désormais décidés entre membres de la « haute » administration en Conseil de direction...

Les LDG, actées par la loi de transformation de la Fonction publique (LTFP ou « loi Dussopt »), entraînent injustice et rancœur, sentiments accentués par la politique gouvernementale d'austérité budgétaire.



0,5%

C'est le taux de promotion (ratio promus/promouvables) pour atteindre le grade d'inspecteur par le biais de la liste d'aptitude (L.A B en A).

De fait, parmi 200 collègues de catégorie B remplissant les conditions pour accéder « au choix » (de la « haute » administration), seul 1 est promu cette année (0,5%). Sur les 5 dernières années, en moyenne 1 est promu sur 275, soit 0,36%. Ces données sont scandaleuses car portant atteinte au principe de la linéarité de carrière.



Le mépris et l'injustice, ça suffit !

Au sein de la catégorie A⁺, les taux à 2 chiffres (33%, 38%, etc.) sont la règle pour les changements de grade ! Les taux de promotion doivent donc être réévalués fortement à la hausse pour les autres catégories !

Paris, le 22 août 2026



Tableau de répartition des promus : synthétique par DI

(d'après les promotions sur liste principale – LP)

Directions abréviations & dénominations complètes	Promouvables (ou vocations)		Promus			Taux « pro-pro » (promus/promouvables)
	Nom- bre	En % ^{age} (des promouvables)	Nom- bre	Âge*	En % ^{age} (des promus)	
DI PA (Direction interrégionale Paris-Aéroports)	535	9,59 %	2	54a 9m 29j 57a 10m 12j	6,90 %	0,37383 %
DNGCD (Direction nationale garde-côtes des Douanes)	499	8,95 %	2	51a 2m 22j 54a 3m 2j	6,90 %	0,40080 %
DI HDF (Direction interrégionale Hauts-de-France)	476	8,54 %	2	54a 3m 14j 53a 5m 19j	6,90 %	0,42017 %
DI IDF & DG (Direction interrégionale Île-de-France & Direction générale)	439	7,87 %	3	50a 3m 27j 45a 3m 3j 46a 4m 22j	10,35 %	0,68337 %
DI AuRA (Direction interrégionale Rhône-Alpes-Auvergne)	427	7,66 %	1	53a 9m 15j	3,45 %	0,23419 %
DI NA (Direction interrégionale Nouvelle-Aquitaine)	408	7,32 %	1	52a 7m 14j	3,45 %	0,24510 %
DI PACA-C (Direction interrégionale Provence-Alpes-Côte d'Azur – Corse)	387	6,94 %	3	56a 21j 57a 11m 17j 61a 4m 7j	10,35 %	0,77519 %
DI Occ (Direction interrégionale Occitanie)	381	6,83 %	1	55a 6m 24j	3,45 %	0,26247 %
DI GE (Direction interrégionale Grand-Est)	334	5,99 %	3	62a 7m 24j 63a 7m 24j 49a 9m 29j	10,35 %	0,89820 %
DI BPD (Direction interrégionale Bretagne – Pays de la Loire)	299	5,36 %	2	58a 8m 2j 51a 6m 25j	6,90 %	0,66890 %
DI Nor (Direction interrégionale Normandie)	282	5,06 %	1	53a 1m 8j	3,45 %	0,35461 %
DNRED (Direction nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières)	267	4,79 %	2	55a 21j 54a 27j	6,90 %	0,74906 %
DI BFCCVL (Direction interrégionale Bourgogne-Franche-Comté – Centre-Val de Loire)	234	4,20 %	2	61a 29j 52a 4m 15j	6,90 %	0,85470 %
DI AG (Direction interrégionale Antilles-Guyane)	199	3,57 %	2	58a 5m 11j 53a 6m 21j	6,90 %	1,00503 %
DNRFP (Direction nationale du Recrutement et de la Formation professionnelle)	86	1,54 %	1	48a 5m 17j	3,45 %	1,16279 %
DR Réu (Direction régionale La Réunion)	82	1,47 %	0	0	0	0,00000 %
ONAF (Office national anti-fraude, ex-Service d'enquêtes judiciaires des Finances - SEJF)	57	1,02 %	0	0	0	0,00000 %
DNSCE (Direction nationale des Statistiques du Commerce Extérieur)	44	0,79 %	0	0	0	0,00000 %
DR NC (Direction régionale de Nouvelle-Calédonie)	41	0,74 %	0	0	0	0,00000 %
DR PF (Direction régionale de Polynésie-Française)	37	0,66 %	0	0	0	0,00000 %
CID (Centre informatique douanier)	26	0,47 %	0	0	0	0,00000 %
DR May (Direction régionale Mayotte)	21	0,38 %	1	57a 6m 13j	3,45 %	4,76190 %
DR SPM (Service des douanes de Saint-Pierre-et-Miquelon)	9	0,16 %	0	0	0	0,00000 %
SARC (Service d'analyse de risque et de ciblage)	6	0,11 %	0	0	0	0,00000 %
DR WF (Service des douanes de Wallis-et-Futuna)	1	0,02 %	0	0	0	0,00000 %
Total	5 577	100 %	29	Moyenne 54a 8m	100 %	0,51999 %

* Âge au moment de l'effectivité de la promotion (au 01/09)